



La Lettre d'information de Molsheim

N°6 / 2010

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 décembre 2010 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Modification de l'ordre du jour – inscription d'un point complémentaire – modification du point n° 5.

Le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'ordre du jour portant d'une part sur l'ajout d'un point complémentaire relatif à l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011, et d'autre part sur la modification de la dénomination du point n°5.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 27 septembre 2010.

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2010.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 3^{ème} trimestre 2010.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- approuvé un avenant concernant la réalisation du dossier de révision du plan local d'urbanisme
- renouvelé l'autorisation d'utiliser des locaux situés rue Streicher à la Fédération de Charité Caritas Alsace pour une durée de 4 ans et 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2010
- décidé de fixer la redevance d'occupation du domaine public communal imputable à France Télécom
- renouvelé l'autorisation d'utiliser un local de la Chartreuse pour l'organisation d'un cycle de conférences à l'association Arts et Cloître pour la saison 2010-2011
- étendu la régie de recettes du musée à l'encaissement de la plaquette dénommée «De l'Alsace au Togo» - L'art et la mission du père Eugène Woelffel
- délivré deux concessions de colombarium au cimetière du Zich
- la vente d'un véhicule Mercedes 914 et un ensemble de 8 bennes
- décidé d'introduire une action en justice dans le cadre d'une contestation de délibération
- renoncé 29 fois à l'exercice du droit de préemption sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2010.

Point 3 : Vidéo protection – charte d'éthique – commission d'éthique.

La vidéosurveillance est un outil au service de la politique de sécurité et de prévention de la Ville dans le cadre du contrat local de sécurité. Ses objectifs sont de prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens, d'augmenter le sentiment de sécurité des molshémiens et des visiteurs ainsi que de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics exposés.

Si la vidéo protection vise à atteindre les buts fixés, elle ne doit pas porter atteinte, en dehors du code légal fixé, aux libertés publiques fondamentales. Dans cet esprit, la municipalité propose l'adoption d'une charte éthique qui s'imposera à la commune pour l'utilisation de cet outil de prévention. Par cette charte, la Ville de Molsheim s'engage à aller au-delà des obligations législatives et réglementaires qui encadrent le régime de la vidéosurveillance et à garantir aux citoyens un degré de protection supérieur. La charte, consultable par tout citoyen, précise notamment les règles d'information du public de la présence d'un système de vidéo protection, les conditions de fonctionnement de celui-ci, le traitement des images enregistrées, et la constitution d'un collège d'éthique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 17 décembre 2010 -

Le conseil municipal est appelé à créer ce comité d'éthique, à en déterminer sa composition, et à nommer les personnes qui le composent, de manière à donner autorité et indépendance à celui-ci. La composition du collège est fixée comme suit :

- collège des élus : Mme Véronique Distel, Mme Danielle Heller, M. Patrick Marchini
- collège des personnalités qualifiées : M. Pascal Dumoulin, Mme Simone Kessler, M. Sorroche
- collège des représentants des associations : M. Claude Padowicz (Kiwanis), Mme Anne-Laure Schitter (P'tits ours), M. Christian Thielges (Croix Rouge)

Point 4 : Contrats de villes moyennes – Bi-pôle Molsheim/Obernai : avenant n° 1 à la convention avec le Conseil Régional d'Alsace au titre de la programmation 2007-2010.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au contrat de villes moyennes bi-pôle Molsheim/Obernai 2007/2010. Il compte le retrait de l'opération «réaménagement de l'espace de vie du Holtzplatz» non susceptible d'être réalisée pendant la durée du contrat et modifie le plan de financement des opérations suivantes :

- reconstitution et réhabilitation de la Chartreuse
- réaménagement du parc des Jésuites
- aménagement d'une piste cyclable

Le plan de financement réactualisé est adopté comme suit :

	DEPENSES TTC	RECETTES				
	Coût réactualisé	Ville de Molsheim	Région	CG 67	Etat	FCTVA
La Chartreuse	807.400	357.870	210.000	116.130	52.500	70.900
Le Parc des Jésuites	2.027.687	1.034.697	625.000	62.300		305.690
La piste cyclable	264.320	134.110	65.000	24.310		40.900
Total	3.099.407	1.526.677	900.000	202.740	52.500	417.490
				3.099.407		

Point 5 : Décision modificative n° 3 du budget principal 2010, décision modificative n°1 du budget annexe «locaux commerciaux» et décision modificative n° 1 du Budget annexe «forêt».

La décision modificative n°3 du budget principal, la décision modificative n°1 du budget annexe locaux commerciaux et la décision modificative n°1 du budget annexe forêt ont été approuvées.

Point 6 : Subvention budget ville – budget locaux commerciaux.

La Ville de Molsheim a l'opportunité de se porter acquéreur d'un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 9 place de l'Hôtel de Ville. Une subvention de 195.000 € sera versée du budget principal vers le budget annexe «Locaux commerciaux» afin d'assurer l'équilibre du budget annexe au titre de l'exercice 2010.

Point 7 : Acquisition d'un local commercial SCI DECLIC Place de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition du local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 9 place de l'Hôtel de Ville pour un montant de 195.000 € HT. Ce local accueillait l'enseigne Casino et doit accueillir à l'avenir la Coop. Le déplacement de la Coop permettra de réhabiliter le bâtiment, propriété de la Ville, où elle est actuellement.

Point 8 : Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité.

Lors de chaque renouvellement de poste du receveur municipal, il convient de statuer en ce sens.

Le Conseil Municipal a décidé :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- de verser l'indemnité de conseil correspondante à Mme Vogt Viviane, receveur municipal, conformément aux dispositions en vigueur et pour toute la durée du mandat
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Vogt Viviane, receveur municipal.

Point 9 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux – exercice 2010.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les tarifs des services publics locaux :
 - a été modifié le forfait journalier de l'aire d'accueil des gens du voyage fixé à 5 €. Ce tarif entre en vigueur au 1^{er} novembre 2010.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 17 décembre 2010 -

- fixe les tarifs suivants :

- tarif du rond de serviette : 7 €

- tarif du CD «chorales de Molsheim» : 5 €

Une régie de recettes sera mise en place pour l'encaissement des tarifs «rond de serviette» et CD «chorales de Molsheim».

Point 10 : Nouvelle dénomination de la route Industrielle de la Hardt – rue Mercedes-Benz.

De manière à permettre une meilleure identification des tronçons routiers, la fourche de la Route Industrielle de la Hardt menant à l'entreprise Mercedes-Benz sera dénommée «rue Mercedes-Benz».

Point 11 : Régime indemnitaire – délibération globale – approbation du Document Unique des Primes et Indemnités.

Un document unique intitulé «Document Unique des Primes et des indemnités de la Ville de Molsheim» regroupant l'ensemble du régime indemnitaire ouvert au bénéfice de tous les agents titulaires et non titulaires!! de la commune a été codifié et approuvé;

Point 12 : Tableau des effectifs – ouverture de postes pour l'école de musique et de danse.

L'école municipale de musique et de danse de Molsheim compte aujourd'hui 578 élèves dans de nombreuses disciplines artistiques. L'organisation des cours doit être adaptée à cette évolution des effectifs afin de garantir la qualité de l'enseignement, et éviter des groupes trop nombreux, de manière à maintenir la qualité des services rendus. A cet effet, trois professeurs supplémentaires interviennent depuis la rentrée 2010 de l'école de musique. Il convient d'ouvrir 5 postes supplémentaires au tableau des effectifs pour répondre à ce besoin et anticiper sur des besoins pouvant intervenir à tout moment au cours de l'année scolaire. Le nombre de postes budgétaires passe donc de 30 à 35 postes.

Point 13 : Tableau des effectifs – renouvellement du contrat d'un agent non titulaire recruté sur un emploi permanent.

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour une durée d'un an, soit du 8 février 2011 au 7 février 2012 inclus, le contrat d'un agent non titulaire occupant les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Point 14 : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Accord.

Une subvention complémentaire de 2.335 € versée par la Préfecture de Strasbourg à la Ville de Molsheim dans le cadre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) est attribuée à l'association Accord, elle percevra donc au total une subvention de 19.235 € au lieu des 16.900 € initialement prévus.

Point 15 : Echange parcellaire / Section 41 lieudit Altorferweg.

Le Conseil Municipal s'est prononcé dans le cadre d'un échange de parcelles d'une part en faveur de l'acquisition du terrain situé section 41, parcelle n°498, lieudit Altorferweg d'une contenance de 68,77 ares, d'autre part, pour la cession de la parcelle cadastrée section 41 n°538/97, lieudit Altorferweg d'une contenance de 68,77 ares. L'ensemble des frais accessoires resteront à la charge de la Ville de Molsheim.

Point 16 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – répartition pour l'exercice 2010.

Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs au titre de l'exercice 2010. Le montant total s'élève à 62.844 €, et est réparti comme suit :

- Associations à objet sportif :

Aïkido Club Molsheim	1 246,40 €	Cercle St Georges Basket	2 294,80 €
Judo Club Molsheim	2 683,40 €	La Sportive de Molsheim	2 785,00 €
Karaté Club Molsheim	1 626,00 €	Ass de Gymnastique Volontaire	1 326,20 €
Sambo Club Molsheim	1 549,40 €	Tennis Club Molsheim/Mutzig	2 154,20 €
Taekwondo Club	2 200,80 €	Société de Tir Molsheim	1 759,00 €
MOC Badminton	1 960,40 €	Bruche Sport Passion	2 098,20 + 320,00 €
MOC Handball	2 504,80 €	Aquatique Club Molsheim/ Mutzig	2 240,70 + 480,00 €
MOC Volley Ball	1 804,60 €	Club de natation synchronisée	1 684,90 €

SKI Club Molsheim/Mutzig	1 126,70 €	Auto Racing Sport Molsheim	822,80 €
Club Vosgien section Ski	1 031,70 €	Triathlon Club	2 785,00 €
Molsheim Ski Nordique	2 086,80 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	526,60 €
Molsheim Fun Bike	2 162,80 €	Club d'Echecs de la Bruche M/E	1 103,90 €
Société Hippique	2 736,60 €	Mutzig Ovalie Molsheim	1 890,10 €
Pétanque Club	564,60 €		

- Associations culturelles et de loisirs :

Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	962,20 €	A.P.P.M.A.	1 275,00 €
Club Vosgien Molsheim/Mutzig	667,00 €	Université du temps Libre – UTL	868,80 €
Choeur d'Hommes 1856 Molsheim	952,60 €	Activa Jeunes	927,00 €
Chorale Ste Cécile / Paroissiale	940,60 €	Pingouin Prod	772,00 €
Chorale A Coeur Joie Césarion	946,20 €	Cercle Saint Georges	1 053,40 €
Amicale et Chorale du 3ème âge	888,00 €	Ass socio-culturelle des Tilleuls	208,00 €
Chorale Les Kaffeichle	931,00 €	Ass socio-culturelle de la Monnaie	208,00 €
Choeur de femmes	788,80 €	AHTIRAM (danse Hip Hop)	776,00 €
Scouts guides de France	986,20 €		

Point 17 : Subvention aux Scouts et Guides de France de l'équipe Compagnon du Groupe St Materne de Molsheim.

Une subvention est attribuée à l'équipe compagnon des Scouts du Groupe Saint Materne de Molsheim pour un montant total de 900 € au titre de deux projets présentés. Celui envisagé au Pérou rassemble 4 participants et bénéficie d'une participation de la ville de 400 €, le second, mené en Inde, regroupe 5 participants et bénéficie d'une participation de 500 €.

Point 18 : Subvention à l'association «La Sportive de Molsheim» – section sport-études Football au collège Rembrandt Bugatti.

Une subvention de fonctionnement de 3.500 € est attribuée à l'association La Sportive de Molsheim, pour faire face à ses dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football pour l'année scolaire 2010-2011.

Point 19 : Subvention à l'école élémentaire de Duttlenheim au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantée, il a été décidé de verser à l'école élémentaire de Duttlenheim une participation de 65 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 5 jours qui s'est déroulée du 15 au 19 novembre 2010, et concerne un élève résidant à Molsheim.

Point 20 : Attribution d'une subvention au collège épiscopal Saint Etienne de Strasbourg au titre d'une classe découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantée, il a été décidé de verser au collège épiscopal Saint Etienne de Strasbourg une participation de 65 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 5 jours qui s'est déroulée du 6 au 10 décembre 2010, et concerne un élève résidant à Molsheim.

Point 21 : Aménagement du parc de l'avenue de la gare : avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre

L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre correspondant à l'avant-projet définitif d'un montant de 35.745 € HT, soit 42.751,02 € TTC est approuvé.

Point 22 : Ravalement des façades et remplacement des fenêtres au Centre Socio-culturel : autorisation de dépôt d'une déclaration préalable.

Le projet de ravalement des façades et le remplacement des fenêtres pour le Centre Socio-Culturel est approuvé pour un montant de travaux estimé à 200.000 € TTC.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 17 décembre 2010 -

Point 23 : Remplacement des toitures de l'OTSI et du bâtiment communal sis 29, rue du Maréchal Kellermann: autorisation de dépôt d'une déclaration préalable.

Le Conseil Municipal approuve globalement les projets de remplacement de la toiture :
 - de l'Office de Tourisme pour un montant de travaux estimé à 81.000 € TTC
 - du bâtiment communal situé 29 rue Kellermann pour un montant de travaux estimé à 39.000 € TTC

Point 24 : Agrandissement de la garderie du centre : avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

L'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'oeuvre correspondant à l'augmentation d'honoraires de M. Schwengler Claude, Architecte, porté à 20.609,42 € HT, soit 24.648,87 € TTC pour un taux de 9,6 % ajusté sur le montant des travaux de 214.681,48 € HT soit 256.759,05 € TTC a été approuvé.

Point 25 : Avis de principe sur la modification du Plan d'Occupation des Sols de la ville de Molsheim - modification n°8.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe pour procéder aux modifications ci-dessus proposées et lancer l'enquête publique nécessaire à la modification n°8 au Plan d'Occupation des Sols.

Point 26 : Action culturelle et caritative – confection et commercialisation du compact disque « Choeur à coeur ».

L'initiative «Choeur à coeur» est née de la volonté de la ville de mettre à l'honneur les talents des chorales de Molsheim à travers l'enregistrement d'un disque proposé à la vente, moyennant une somme modique afin d'en permettre son accès au plus grand nombre. Le Conseil Municipal décide de la mise en oeuvre du projet et de la commercialisation du disque ainsi réalisé. Il est rappelé que la vente de disques, au prix fixé à 5€, s'effectuera dans le cadre d'une régie municipale, et que le produit net de la vente est destiné à être intégralement reversé aux associations caritatives de Molsheim.

Point 27 : Intégration dans le domaine public communal de parcelles appartenant au domaine privé de la ville de Molsheim.

Il est décidé de procéder au transfert des parcelles suivantes dans le Domaine Public Communal :

Section	Parcelle	Contenance
28	261/9	35 m ²
28	262/9	121 m ²
28	265/9	26 m ²
28	268/9	3 m ²
28	276/12	304 m ²
28	275/12	1448 m ²
28	273/11	26 m ²
28	277/12	195 m ²
28	281/12	29 m ²
28	269/10	5 m ²

Point 28 : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wolxheim - avis de la Ville de Molsheim.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sans réserve sur le dossier du Plan local d'Urbanisme de la commune de Wolxheim, arrêté par délibération du 3 novembre 2010.

Point 29 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2012 : approbation de l'état d'assiette 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé les états d'assiette des coupes prévisionnelles 2012, dans le but de pérenniser la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les parcelles à marteler s'étendent sur une superficie de 33,07 Ha, pour une surface totale de forêt de 272,01 Ha.

Point 30 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig – année 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel pour 2009, relatif à l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 14 communes et 33.009 habitants.

Ce rapport est consultable sur : http://www.molsheim.fr/pdf/2009_CCRMM.pdf

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 17 décembre 2010 -

Point 31 : Rapport annuel d'activité du Select'Om pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel pour l'exercice 2009 présenté par le président du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim-Mutzig et environs portant sur l'activité du syndicat, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est consultable sur : http://www.molsheim.fr/pdf/2009_selectom.pdf

Point 32 : Budget – autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011.

L'assemblée municipale a autorisé Monsieur le Maire avant l'adoption du budget primitif au titre de l'année 2011 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans le budget principal et les budgets annexes, au titre de l'exercice 2010, arrêtés respectivement comme suit :

BUDGETS	CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS BUDGETAIRES 2010	AUTORISATION 2011
BUDGET PRINCIPAL				
	20	Immobilisations incorporelles	294.600,- €	73.650,- €
	21	Immobilisations corporelles	11.488.100,- €	2.872.025,- €
BUDGET ANNEXE CAMPING COMMUNAL				
	21	Immobilisations corporelles	54.500,- €	13.625,- €
BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE				
	21	Immobilisations corporelles	103.100,- €	25.775,- €
BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX				
	21	Immobilisations corporelles	183.200,- €	45.800,- €
BUDGET ANNEXE SUCCESSION HUTT				
	21	Immobilisations corporelles	6.000,- €	1.500,- €
BUDGET ANNEXE RESEAUX				
	21	Immobilisations corporelles	187.000,- €	46.750,- €